

LAGARDELLE - sur - LÈZE 31870

(2)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour (1) :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ALIÉNATION
- SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- AUTRES : _____

relatif à : _____

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

DEUXIEME REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
LAGARDELLE - sur - LÈZE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2020-99

en date du : 1^{er} septembre 2020

de : M. Floréal MUMOZ - Maire de LAGARDELLE - sur - LÈZE

(1)

de :

(1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Me. Evelyne CHÉRON

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :

M

qualité

M

qualité

M

qualité

M

qualité

M

qualité

Membres suppléants :

M

qualité

M

qualité

M

qualité

M

qualité

Durée de l'enquête : 31 jours consécutifs

Date d'ouverture : 23 septembre 2020 - 9h30 Date de clôture : 23 octobre 2020 - 16h30

Siège de l'enquête : Mairie de LAGARDELLE - sur - LÈZE

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Mairie et Médiathèque

Accueil Mairie : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 et samedi 9h-12h

Médiathèque : Mercredi - Vendredi - Samedi : 9h30-12h30 Mardi - Mercredi - Jeudi : 15h-18h

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : vingt et un (21) feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à Mairie de LAGARDELLE - sur - LÈZE 3 rue du Château de VIGNAUX - LAGARDELLE sur - LÈZE 31870

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le samedi 03 octobre 2020 de 09 heure 00 à 12 heure 00

le vendredi 09 octobre 2020 de 14 heure 00 à 17 heure 30

le mercredi de 14 heure 00 à 17 heure 30

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

(2) permanence téléphonique 05 62 11 59 88

le vendredi 09 octobre 2020 de 09 heure 00 à 12 heure 00

le mercredi 21 octobre 2020 de 09 heure 00 à 12 heure 00

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de _____).

(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

56 observation par courrier

SAUX Bernard et Chantal
674, Chemin des Barthes et Communaux

31870 – LAGARDELLE-sur-LEZE

Tél. : 05 61 08 80 92 - 06 24 63 42 55

Madame CHERON Evelyne
Commissaire enquêtrice du PLU
pour la commune de Lagardelle-sur-Lèze

31870 – LAGARDELLE-sur-LEZE

Lagardelle-sur-Lèze, le 21 octobre 2020

Madame,

Nous sommes propriétaires de la parcelle B 314 (zone UB du plan joint) sur laquelle est implantée notre maison d'habitation.

Nous sommes également propriétaires de **la parcelle 315, laquelle est à ce jour également en zone UB** (actuellement un local/hangar animaux est implanté dessus)

En me renseignant sur le nouveau projet de révision du PLU, **cette parcelle 315 serait exclue de la zone UB et passerait en zone A**. Ce changement d'affectation nous déconcerte. D'abord, au vu du plan, cela crée un décrochement pas forcément logique. Mais surtout cela nous pénalise si nous voulions céder ce terrain à une de nos filles pour une construction éventuelle future.

Je sollicite donc votre bienveillance pour que **cette parcelle 315 soit maintenue dans son état actuel en zone UB**.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.



Chantal Saux

HS

EB

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Evelyne CHÉRON déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 23 septembre 2020 à 14h30
au 23 octobre 2020 à 16h30

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 56 (cinquante six)
de la page n° 1 à la page n° 21 (registre n°1) 1 & 2 (registre n°2)

En outre, j'ai reçu 18 (dix huit) lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).
Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces jointes (classées) pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 31 octobre

à M Floreal MUHOZ, Maire de Lagardelle-sur-lèze

A LAGARDELLE-sur-LÈZE, le 231 octobre 2020

Signature